



Quel recours pour arrieres assedic

Par **gautrot**, le **09/01/2008** à **20:37**

J'ai eu 60 ans fin juillet 2007 et j'ai été obligé d'arreter mon travail d'employé de communes à cause de la limite d'age au 01 08 2007 mon dossier de retraite etant complet les caisses de retraite ne veulent pas me payer avant le 01 01 2008
j'ai monté un dossier assedic pour ces 5 mois sans qu'ils ne daignent me donner 1 euro (que des promesses verbales) et les jours ci je viens de recevoir ma radiation de l'assedic
Comment puis-je faire pour récupérer ces 5 mois de salaire ?
Qui contacter?